



# le point.



SEPTEMBRE 2022

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

**Votations 25.09** 4-7

Les ambulances des vallées 10

Hommage à Claire Wermeille 11



344

## À vos agendas !

La Braderie et la Fête des Vendanges approchent : passez dire bonjour aux stands PS et trinquer avec nos camarades !



[psn.ch](http://psn.ch)

## Prochains congrès cantonaux :

- 9 septembre au Val-de-Ruz
- 5 novembre (lieu à confirmer)



## Et si on rognait notre frein ?

Alors qu'il occupait principalement les interminables lignes des rapports du GIEC et animait (paisiblement) les échanges politiques, notre désastre climatique se manifeste aujourd'hui dans d'ultimes signaux d'alarme. En quelques semaines, il a brûlé des dizaines de milliers de kilomètres carrés de forêt, évaporé des neiges éternelles, épuisé nos ressources en eau, affamé des populations entières...

Ces avertissements ne se contentent pas de rendre les convictions climatosceptiques encore plus intenable, ils révèlent surtout notre incapacité à élaborer rapidement les solutions politiques nécessaires. Au niveau fédéral, bien sûr, avec l'inertie d'une majorité bourgeoise qui préfère supprimer des impôts touchant les riches que de lever des fonds pour une véritable transition énergétique.

Mais la responsabilité nous incombe également plus directement, comme parti cantonal. Les investissements pour assainir les bâtiments, recouvrir tous les toits de panneaux solaires et, plus largement, rendre notre canton climatiquement neutre nécessiteraient des centaines de millions de francs, en quelques années.

Or à moins de compter uniquement sur un hypothétique sursaut de l'économie privée pour couvrir ce besoin de financement, il est évident que le plan climat cantonal qui nous a été présenté ne suffira pas. Et malgré cela, nous en serons peut-être réduits à des tractations d'épicier-ères pour lui faire passer la rampe.

Un des principaux coupables (en dehors de l'idéologie néolibérale) de ce piétinement ? Le frein à l'endettement neuchâtelois. Tout investissement un tant soit peu ambitieux nécessite la voix de 60 député-es sur 100. En d'autres termes, au moment où des solutions urgentes et ambitieuses s'imposent, une majorité démocratiquement élue ne suffit plus pour adopter les mesures exigées.

La majorité qualifiée, conservatrice par définition car elle favorise le statu quo, ne convient pas à une situation d'urgence. Face à la crise climatique, nous devons au contraire accélérer nos efforts, en commençant par relâcher la pédale d'un frein aujourd'hui inadapté.



**Romain Dubois**  
président du Parti socialiste  
neuchâtelois



### Les prochaines formations du PSN

**14 septembre :** Une formation sur notre marge de manœuvre en matière d'aménagement du territoire sera dispensée par Théo Huguenin-Elie et Gabriel Jeanneret à 19h30 au Petit Cercle de la Maison du peuple à La Chaux-de-Fonds.

**19 septembre :** Une visite du Palais fédéral est organisée durant la session, l'occasion d'échanger avec des parlementaires socialistes. Les inscriptions sont possibles sur notre site.

D'autres formations sont prévues jusqu'à la fin de l'année. **N'hésitez pas à partager vos envies avec le secrétariat pour le semestre suivant.**



## Pour une assurance des soins dentaires cantonale !

Quand la LAMal a été introduite en Suisse, les soins dentaires n'ont pas été intégrés aux soins de base. L'épisode n'est pas glorieux : c'était la seule manière de faire passer un compromis ténu ; le précédent projet d'assurance-maladie obligatoire avait été refusé, entre autres, pour cette raison.

Cette exclusion crée de graves problèmes, car la santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé. De nombreuses études<sup>1</sup> prouvent l'importance de la santé bucco-dentaire pour la santé en général : avec une mastication douloureuse, l'accès à certains aliments nécessaires pour une alimentation saine est défaillant. La santé bucco-dentaire aurait, fait surprenant, des répercussions sur les maladies cardiovasculaires et, plus intuitif, sur la santé mentale.

Une mauvaise santé bucco-dentaire crée des préjugés qui peuvent être un handicap pour l'intégration sociale, les relations personnelles et professionnelles.

Bref, tous les spécialistes ayant un tant soit peu travaillé à la question sont unanimes : la santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé, il n'y a aucune raison de santé publique de la sortir du champ de l'assurance-maladie, seules de (mauvaises) raisons financières et politiques motivent cette exception.

Les principales victimes du système actuel sont les personnes au revenu le plus faible : les populations fragilisées financièrement sont surreprésentées dans les statistiques de

problèmes dentaires. En Suisse, en 2015, environ 1 % de la population a renoncé à des soins médicaux de base mais près de 5 % aux soins dentaires. Les résultats d'une étude menée à Genève en 2008-2009 sur la répartition de la renonciation aux soins sont édifiants : presque 30 % de la population aux revenus les plus faibles se prive de soins ; cela concerne très largement le domaine dentaire<sup>2</sup>.

C'est scandaleux. Dans un des pays les plus riches du monde, la population la moins favorisée doit renoncer à des soins pourtant essentiels. Le pire, c'est que financièrement, il n'est pas sûr que ce soit un bon calcul : quand la maladie bucco-dentaire devient trop grave, l'assurance-maladie paie (ou les services sociaux, pour les personnes qui en dépendent). Dans presque tous les cas, si l'on était intervenu en amont, que la personne avait pu se faire soigner dès l'apparition des symptômes, cela aurait coûté moins cher – tant au plan humain que financier.

La Suisse est loin d'être un modèle : les coûts des soins dentaires sont payés à 72 % par une assurance aux Pays-Bas ; ils ne sont couverts qu'à 10 % en Suisse, où les ménages paient 90 %.

L'initiative permet de pallier cette situation inacceptable. En prévoyant une assurance obligatoire qui payerait les mesures de prophylaxie (la prévention) et les soins de base, elle est très raisonnable. L'assurance se limiterait au nécessaire et ne couvrirait évidemment pas les aspects

esthétiques. Son financement, basé sur le modèle de l'AVS et sur des subventions des pouvoirs publics, aurait l'immense avantage d'être paritaire et d'offrir une flexibilité au système.

La santé bucco-dentaire n'est pas un luxe et ne relève pas de la seule responsabilité individuelle. Les études<sup>3</sup> à ce sujet déjouent la morale libérale voulant faire croire que si l'on se brosse bien les dents, on n'a pas de problème. C'est faux.

Nous pouvons être des pionniers en Suisse, et ce dans l'intérêt des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. Saisissons l'occasion, votons un grand OUI le 25 septembre.

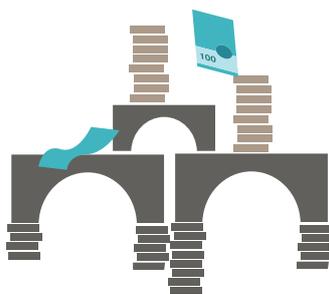


**Baptiste Hurni**  
conseiller national

<sup>1</sup> Études citées dans le rapport du 15 juillet 2017 du Service cantonal de la santé publique sur l'initiative, [www.ne.ch/autorites/CE/consultations/Documents/ConsultationsCantonales/Annexes.pdf](http://www.ne.ch/autorites/CE/consultations/Documents/ConsultationsCantonales/Annexes.pdf).

<sup>2</sup> Wolff H., Gaspoz J.-M., Guessous I. Health care renunciation for economic reasons in Switzerland. *Swiss Medical Weekly* 2011;141:w13165. [www.smw.ch/content/smw-2011-13165/](http://www.smw.ch/content/smw-2011-13165/).

<sup>3</sup> En Suède, il a été démontré que la mauvaise santé bucco-dentaire dépend à 60 % du mauvais accès aux soins et seulement à 29 % du comportement individuel (Wamala S., Merlo J., Boström G. Inequity in access to dental care services explains current socioeconomic disparities in oral health: The Swedish National Surveys of Public Health 2004-2005. *J Epidemiol Community Health* 2006 Dec;60(12):1027-1033).



## Démanteler l'AVS ?

### Non à AVS 21 !

En décembre 2021, la majorité bourgeoise des Chambres fédérales acceptait AVS 21, une réforme qui n'en a que le nom, tant elle n'améliore en rien le sort des personnes à la retraite. Ceci alors que selon la Constitution fédérale, le premier pilier doit couvrir les besoins vitaux de chacune et chacun à la retraite (article 112). Pour les syndicats et les partis de gauche, AVS 21 est tout simplement inacceptable et il est primordial que la majorité du peuple suisse lui dise fermement non. Nous devons nous mobiliser sans relâche dans cette campagne.

AVS 21 est inacceptable car la politique suisse en matière d'égalité n'avance pas et cet immobilisme impacte fortement les retraites des femmes. Le projet ne tient pas non plus compte de la précarité que vivent bien trop de femmes à la retraite. Une femme sur dix reçoit des prestations complémentaires, ce sont plus de 140 000 femmes en Suisse qui sont concernées. Pour quelles raisons ? En 2019, la moitié des retraitées doivent se contenter de moins de 1800 francs de rente AVS par mois. Les montants actuels sont déjà trop bas... et voilà de nouvelles péjorations ! AVS 21, c'est pour chaque future retraitée une perte de rente d'environ 26 000 francs.

AVS 21, c'est aussi l'augmentation de la TVA. Une augmentation qui surviendrait alors que le pouvoir d'achat est diminué par l'augmentation des prix de l'énergie, des aliments et des primes maladie. Cette perspective est intolérable. Dans ce sens, AVS 21 est antisocial et constitue un démantèlement de l'AVS.

Au lieu d'améliorer la situation, AVS 21 donne une gifle supplémentaire aux femmes de Suisse en leur imposant l'augmentation de l'âge de la retraite. Le démantèlement se fait en effet sur le dos des femmes, sur qui pèse une économie de 7 milliards. Ceci alors que l'inégalité salariale atteint toujours 20 %. Les écarts

salariaux entre femmes et hommes n'ont pas diminué. Pire, ils ont augmenté. Les salaires des métiers majoritairement féminins, bien qu'essentiels et particulièrement pénibles – la pandémie l'a démontré – sont toujours et encore trop bas. Et que dire de la politique de conciliation entre vie privée et vie professionnelle en Suisse ? Elle est toujours à la traîne, voire inexistante. Nous le savons bien, nous avons lancé une initiative à ce propos. Tout cela exacerbe les inégalités. Ces différentes discriminations envers les femmes s'accroissent tout au long de leur parcours professionnel et ont un impact négatif sur leurs retraites. Ce n'est pas pour rien que les femmes touchent en moyenne un tiers de moins que les hommes à la retraite.

Et cette étape est tout bonnement la porte ouverte à l'augmentation de l'âge de la retraite de toutes et tous. Ne nous leurrions pas : si nous ne parvenons pas à faire échouer AVS 21, la droite majoritaire ne s'arrêtera pas là. Eh oui, elle prévoit déjà d'augmenter l'âge de la retraite à 67 ans pour toutes et tous. Ceci alors que la pénibilité du travail est une réalité dans de nombreux métiers et qu'il est difficile pour les travailleuses et travailleurs âgés de retrouver un emploi après un épisode de chômage. Augmenter l'âge de la retraite, c'est augmenter le chômage de longue durée ou le recours à l'aide sociale. On le voit bien : personne n'a rien à gagner avec AVS 21. Personne, sauf les grands patrons, pour qui précarité rime avec sous-enchère salariale.

Si nous voulons que chacune et chacun puisse vivre dignement de son travail et de sa retraite, il faut voter et faire voter NON à AVS 21 le 25 septembre !



**Martine Docourt**  
coprésidente des F\*SS

# Après le droit de timbre, la droite s'attaque à l'impôt anticipé !

C'est un feu d'artifice continu ! La droite du Parlement fédéral s'attelle encore et toujours à faire des cadeaux fiscaux aux personnes les plus fortunées et aux multinationales, privant ainsi les collectivités publiques de revenus indispensables, alors que les défis sociaux, sanitaires, environnementaux qu'il faut affronter sont indéniablement urgents.

Après une tentative ratée de supprimer le droit de timbre sur le capital propre, en février 2022 (suppression qui aurait creusé un trou de 250 millions dans les caisses publiques), et malgré un net refus (63%), les partis bourgeois continuent leur politique antisociale avec une nouvelle proposition, celle d'abolir l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations suisses.

Le PSS, allié aux syndicats et aux Verts, s'est évidemment opposé à la suppression de cet impôt en lançant un référendum, qui a abouti avec 60 000 signatures !

L'impôt anticipé sur lequel nous voterons donc est perçu à la source, par la Confédération, au taux de 35% sur les rendements de capitaux et gains de loterie, 15% sur les rentes viagères et pensions et 8% sur les prestations en capital versées par les assurances. Il génère entre 6 et 8 milliards de francs de revenus annuels nets dans les comptes de la Confédération.

Supprimer l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations suisses entraînerait la perte immédiate d'un milliard de francs dans les caisses fédérales, puis, toutes les années suivantes, une perte de revenu estimée à 200 millions, voire 600 millions, avec les taux d'intérêt qui grimpent. Les finances cantonales seraient également impactées, deux fois plutôt qu'une, puisque non seulement les cantons perçoivent 10% des recettes de l'impôt anticipé, mais aussi parce que l'abandon de ce prélèvement favoriserait la fraude fiscale, ce qui influencerait à la baisse l'imposition de la fortune, qui est cantonale.

Et effectivement, l'impôt anticipé a pour but de lutter contre la fraude fiscale : les contribuables qui font figurer correctement leurs intérêts bancaires et les titres qu'ils détiennent dans leur déclaration d'impôt récupèrent l'impôt anticipé. C'est ce qu'on appelle un impôt de garantie : pour la très grande majorité, l'impôt anticipé n'est donc pas à proprement parler un impôt, puisque la somme prélevée est remboursée.

Les partis de droite arguent que cet impôt est discriminatoire pour la place économique suisse et en minimisent l'impact sur les finances publiques. Pourtant, nous le savons, les collectivités publiques ont besoin de moyens pour assurer des prestations de service public dans la formation, la recherche, la santé, la culture, les assurances sociales, les transports et l'environnement, prestations qui profitent à toute la population.

Par ailleurs, on commence aujourd'hui à dresser le bilan de la crise sanitaire et les effets post-coronavirus sur la société suisse. Et sans véritable surprise, la pandémie a donné lieu à une hausse des troubles psychiques chez beaucoup de jeunes. Le bulletin de l'Observatoire suisse de la santé publié en février 2022 (*Santé psychique. Chiffres clés et impacts du COVID-19*) indique que la détresse psychologique s'est accrue depuis le début de la pandémie ; la part des personnes faisant état de troubles psychiques a plus que doublé chez les jeunes entre 2017 et 2020-2021.

Investissons pour soutenir les jeunes plutôt que d'offrir des cadeaux et privilèges fiscaux aux multinationales ou à une petite minorité de personnes déjà privilégiées !



**Corine Bolay Mercier**  
députée

# Pour une Suisse sans élevage intensif

À l'horizon se dessinent quelques montagnes entourant un village bucolique. Autour, de vastes prés recouverts d'herbe tendre piquée de fleurs de toutes les couleurs. À l'ombre des pins, un petit troupeau de vaches blanches et noires pâture paisiblement. Non loin de là, des bâtiments détenant des cochons entassés sur du béton recouvert d'excréments et entourés de barreaux métalliques sous un éclairage de néons. Car même en Suisse, tous les animaux d'élevage n'ont pas le droit de passer leur courte vie dans des conditions où l'on considère leur dignité, où ils sont respectés comme les êtres vivants qu'ils sont, et non traités comme de la marchandise inerte. Même en Suisse, l'élevage intensif existe. Les exploitations qui le pratiquent réunissent des milliers d'animaux dans un même bâtiment, avec des conditions de détention indignes d'êtres vivants.

Par exemple, seuls 50 % des cochons ont accès à l'extérieur au cours de leurs cinq mois de vie avant l'abattoir. Chez les bovins, 15 % vivent exclusivement dans une étable, que ce soit en stabulation libre ou entravée. On écorne presque toujours les jeunes, qu'ils aient accès à l'extérieur ou non, pour pouvoir en détenir un plus grand nombre dans le même espace. Comme l'expliquait l'initiative « Pour les vaches à cornes » du 23 mars 2016, cette mutilation douloureuse entraîne de nombreux problèmes à long terme pour les animaux qui en sont victimes. Dans les élevages intensifs, les veaux sont séparés de leur mère 24 heures après leur naissance, puis détenus en isolation dans des niches et engraisés jusqu'à cinq mois avant d'être abattus. Quant aux poulets de chair, seuls 8 % ont accès à l'extérieur lors de leurs cinq semaines de « vie ». Dans les élevages de masse, ils n'ont que la surface d'une page A4 pour se mouvoir. On lime le bec des poules pondeuses (une procédure faite sans anesthésie et donc douloureuse pour les oiseaux) afin d'éviter qu'elles ne se piquent entre elles. Ce comportement qui peut dévier en cannibalisme est en effet fréquent dans les grands groupes.

Ces faits sont effrayants, et pourtant ils dépeignent la réalité pour de nombreux êtres vivants détenus en Suisse actuellement. L'opposition déclare que les conditions de vie des animaux d'élevage dans notre pays sont exemplaires pour la majeure partie d'entre eux. Mais alors pourquoi choisir de délaisser les autres animaux, ceux qui n'ont pas droit à un minimum de dignité? De plus, c'est inexact. Si seules 5 % des exploitations agricoles pratiquent l'élevage intensif en Suisse, elles détiennent malheureusement la majorité des animaux: en 2021, sur les 83 millions d'animaux d'élevage qui ont été tués en Suisse, 79 millions étaient des volatiles élevés pour leur chair, et pratiquement tous vivaient dans des élevages de masse.

Cette initiative n'amènera aucune concurrence déloyale envers nos agriculteur-trices, car les produits importés devront obéir aux critères exigés en Suisse. Une période de transition de 25 ans leur laissera le temps de s'adapter aux nouvelles normes. Et même si le prix des produits laitiers, des œufs et de la viande peut augmenter (selon les estimations, de 5 à 20%; par exemple, un émincé de poulet à CHF 10 coûterait au maximum CHF 12), on se doit de respecter ces vies sacrifiées pour nourrir la population. Les animaux ont droit à une vie sans souffrances. Alors votons OUI le 25 septembre!



**Melissa Cravero**  
membre FSN

Pour des précisions sur les sources, revendications et arguments, ou du matériel de campagne gratuit: [elevage-intensif.ch](http://elevage-intensif.ch).



## Un long chemin de l'esprit et du cœur

C'est avec ces mots que notre camarade Francis Matthey titrait un article pour *Le Point* en avril 2002, dans un dossier sur la politique migratoire<sup>1</sup>.

L'inscription de la politique d'intégration comme mission de l'État et des communes dans la nouvelle Constitution neuchâteloise de 2002 est la consécration des efforts déployés depuis les années 1980, portés par des personnalités de tout bord. Parmi elles, saluons la contribution essentielle de notre camarade Pierre Dubois, dont l'action s'est traduite concrètement par la création d'un poste de Délégué aux étrangers en 1990, la constitution d'une commission consultative et, bien sûr, la loi cantonale sur l'intégration adoptée en 1996, faisant de Neuchâtel un canton pionnier en matière d'intégration.

Cet héritage est précieux. En particulier dans le contexte actuel, qui présente quelques similitudes avec celui d'il y a 30 ans. Comme 1990, l'année 2022 est marquée par des flux migratoires provenant des pays d'Europe de l'Est, par une démographie cantonale un peu « en berne » et par un besoin de main-d'œuvre. En 1990, Neuchâtel avait fait, pour des raisons humanistes mais aussi économiques, le choix de l'intégration. La situation actuelle serait-elle ainsi l'occasion d'un nouvel élan à la politique cantonale d'intégration ? À défaut de répondre de façon péremptoire, un regard croisé « passé-présent-futur » permet d'identifier les principaux défis de cette importante politique publique.

Malgré 30 ans de politique d'intégration, les discriminations demeurent une réalité. En matière d'accès à l'emploi par exemple, un « testing » mené en 2017 et 2018 a montré que « les personnes issues de minorités ethniques ou raciales doivent envoyer environ 30 % de candidatures supplémentaires pour décrocher un entretien d'embauche »<sup>2</sup>. La dernière enquête de l'OFS sur le Vivre ensemble en Suisse<sup>3</sup> montre que, même si 64 % de la population estime bonne l'intégration des

migrant-es, un tiers « se sent dérangé par la présence de personnes perçues comme différentes ».

La crainte de « l'autre » n'est probablement pas étrangère aux modifications apportées au cadre législatif fédéral avec les révisions successives de la loi sur l'asile (LAsi), de la loi sur la nationalité (LN) et de la loi sur les étrangers (LEtr) devenue, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). La LEI fait de « l'intégration réussie » non plus un objectif mais bien une exigence à l'obtention ou la prolongation d'un permis. Ce cadre strict constitue une forte pression à l'égard des migrant-es, en particulier pour celles et ceux en situation de précarité, peu ou mal formés. Relevons néanmoins que ces exigences s'accompagnent aussi de moyens au travers des programmes d'intégration cantonaux (PIC) et de l'Agenda Intégration Suisse (AIS).

Les défis de notre canton dans ces domaines sont nombreux. En particulier il s'agit de préserver l'approche neuchâteloise de l'intégration au sens d'un ajustement réciproque des uns et des autres, personnes étrangères et nationaux, et non d'un processus d'alignement unilatéral de la part des personnes étrangères. Parce que la diversité et l'interculturalité représentent le monde tel qu'il devrait être.



**Florence Nater**  
conseillère d'État

<sup>1</sup> *Le Point*, « Notre dossier sur la politique migratoire », avril 2002.

<sup>2</sup> *Racisme en Suisse*, Denise Efiouanyi-Mäder et Didier Ruedin, SFM, Université de Neuchâtel, 2020.

<sup>3</sup> L'enquête *Vivre ensemble en Suisse* présente tous les deux ans une image des questions de diversité, de racisme et d'intégration. OFS, 2021.

# Comment concilier l'immédiat avec le futur ? Action climatique et budget de l'État

La session de juin a été largement consacrée aux comptes du Canton, acceptés à l'unanimité. Les rapporteurs ont salué le travail des services, du Conseil d'État et des commissions ad hoc, sur fond de crise Covid et de gestion de l'urgence. Le résultat s'avère bien meilleur que le budget: CHF 3,5 millions de bénéfice sans toucher à la réserve conjoncturelle, mais des investissements en deçà des ratios optimaux prescrits. Un équilibrisme qui relèvera de la prouesse ces prochaines années. Dans un contexte ébranlé par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, le risque énergétique, la guerre en Ukraine – à quoi s'ajoute le déficit de la BNS de 95 milliards au premier semestre 2022 –, élaborer le budget 2023 relèvera du véritable casse-tête.

## La question

Pourra-t-on aligner les investissements nécessaires à la transition écologique et sociale, à l'habitabilité de notre canton, pays, planète... et les intégrer à ce travail budgétaire toujours plus complexe ?

## Le cadre

Au niveau national, l'UDC pointe les partis de gauche comme responsables de la pénurie d'énergie qui menace pour cet hiver – récupération politique opportuniste d'une situation alarmante, voie royale pour freiner une lutte contre le dérèglement climatique déjà bien trop tardivement amorcée. La droite n'est-elle pas majoritaire à Berne ?

Le PLR campe sur ses positions, priorise l'individu au détriment du collectif. Il applique le modèle de la gestion d'entreprise à la collectivité publique, lui coupant la souplesse nécessaire à sa mission.

Le libéralisme bourgeois, assoiffé de croissance, a motorisé le réchauffement climatique. Poussée par la productivité, l'industrie expire ses gaz à effet de serre depuis deux siècles à côté de biens de consommation inutiles, indispensable carburant d'une machine infernale. Notre monde ne sait plus faire autre chose.

## Le problème

Face à l'urgence, le consensus politique garant de notre démocratie se fait aussi le miroir d'une humanité organisée autour du bien-être matériel. Le changement sans changement en profondeur de notre mode de concevoir la société est-il possible ? Nos partis politiques ne sont-ils pas d'un autre temps ? Issus de la lutte des classes, ils n'ont pas les clés pour assurer la préservation de tout le vivant. Les enjeux immédiats demeurent, mais que faisons-nous des défis à plus long terme ? Il faudra pourtant les relever à la hauteur de la menace qu'ils définissent. Les actions engagées, les objectifs de développement durable fixés par l'ONU et repris par notre pays n'ont pas encore d'effet. Nos émissions de CO<sub>2</sub> continuent de croître en même temps que la fréquence des catastrophes « naturelles ».

## Au boulot !

L'élaboration du budget 2023 au sortir d'un été 2022 caniculaire ne devra pas consister uniquement à poser un pansement sur une jambe de bois, quelle que soit la longueur du bandage que nous serons capables de négocier pour couvrir une chair à vif...

La commission parlementaire Climat et énergie est maintenant au cœur de l'essentiel; la gauche devra faire preuve d'assiduité et de combativité.

Solutions incrémentales, réformes, petits pas, grandes rivières... et si les tempêtes persistent...

Verrons-nous émerger à une aube prochaine une classe écologique assez puissante pour ébranler les dogmes de la droite et unifier le combat vers l'essentiel ? La lutte des classes est toujours au cœur de nos politiques, ce sont bien les plus nantis qui sont les émetteurs principaux des GES. La solution existe-t-elle dans une alternative au capitalisme ?



**Katia della Pietra**  
députée, vice-présidente PSN

# Les ambulances des vallées



Les deux grandes communes vallonnées de notre canton ont décidé d'unir leurs forces afin de créer une société d'ambulances commune.

Ce projet, bien que compliqué, était nécessaire afin de préserver et d'améliorer les services d'ambulances dans les deux vallées. Le défi était de taille, s'agissant d'unir dans une société unique deux entités aux formes juridiques distinctes.

Au départ, les ambulancières et ambulanciers du Val-de-Ruz étaient salarié-es de la Sàrl Ambulances Roland, tandis que celles et ceux du Val-de-Travers avaient un statut de fonctionnaire. C'est à ce niveau qu'un problème se posait : contrairement aux salarié-es du Val-de-Ruz, à qui s'appliquait déjà le droit privé, les salarié-es du Val-de-Travers se voyaient passer du droit public au droit privé.

Les autorités de Val-de-Travers avaient promis aux ambulancières et ambulanciers de leur commune de futures conditions de travail « équivalentes » à celles du droit public (LPP, assurances maladie et accidents, jours de congé, etc.). Or des divergences sont vite apparues entre les travailleuses et travailleurs et le SSP d'un côté et les autorités de l'autre. En effet, ils n'avaient pas forcément la même interprétation de ce qui est « une situation équivalente au droit public » ; l'inquiétude persistait du côté syndical quant aux engagements de l'exécutif vallonnier.

En tant qu'élu-es de gauche, nous nous trouvions dans une situation délicate. D'un côté, le transfert d'une entité publique vers une entité privée n'est pas du tout dans notre ADN, mais de l'autre côté, la possibilité d'un rachat des Ambulances Roland Sàrl par une société entièrement privée en cas d'abandon du projet était à éviter absolument. Afin de résoudre au mieux cette situation, les deux groupes socialistes et le SSP ont élaboré une stratégie. Il fallait (tout comme pour le projet général) que les deux législatifs se prononcent d'une même voix et se coordonnent.

Nous avons d'abord déposé un postulat au Conseil général de Val-de-Ruz. Celui-ci, au travers de six points, demandait à l'exécutif de s'engager à étudier toutes les revendications des acteurs sociaux ainsi que toutes les conditions pour que la situation des salarié-es soit équivalente au droit public, allant même jusqu'à proposer une possibilité de recours supplémentaire... Ce qui n'a pas manqué d'agacer la droite vaudruzienne ! Le postulat est tout de même passé, puis a été déposé et accepté à l'unanimité au Val-de-Travers.

Cette intervention avait comme avantage de laisser une certaine flexibilité à nos autorités pour mettre en œuvre les conditions posées. Même si un postulat n'est pas aussi contraignant qu'une motion, notre texte reste très précis quant aux possibilités à étudier et demande de rendre compte au législatif, y compris sur les négociations avec les acteurs sociaux. De plus, l'acceptation du postulat à une large majorité au Val-de-Ruz et à l'unanimité au Val-de-Travers montre à quel point les législatifs sont attachés à de bonnes conditions de travail et permet de mettre une certaine pression sur les exécutifs.

En plus de permettre au Conseil général de suivre attentivement la suite du projet, le postulat demande d'impliquer davantage le législatif à la future Sàrl, avec une meilleure représentation dans la future assemblée des associés de la société fusionnée.

Nos deux groupes continueront à s'investir pour ce projet indispensable à nos deux vallées, tout en gardant un œil attentif aux conditions de travail de nos héroïnes et héros au quotidien.



**Ahmed Muratovic**  
chef de groupe à Val-de-Ruz



**Emil Margot**  
co-chef de groupe à Val-de-Travers

# Persévérance dans l'action pour le bien de la communauté : l'un des traits de caractère de Claire Wermeille

« ... chant, résonances... et un grand silence. »



L'adjectif « solidaire » surgit souvent en premier pour qualifier une personne membre du Parti socialiste. C'est aussi le cas en pensant à Claire Wermeille, qui s'en est allée en juillet. Tout au long de sa vie, elle s'est investie sans relâche afin de bâtir, ici et au loin, une société fondée sur des valeurs de solidarité. À cet effet, elle a été à l'origine de multiples impulsions et a accompagné de nombreuses autres actions de ses compétences, de son temps et de sa générosité.

Formée à l'École d'art de La Chaux-de-Fonds, elle y apprend le dessin. Dans la foulée, elle découvre avec émerveillement la peinture ainsi que l'art de partout et de tous les temps. Elle perçoit ce qu'elle dira être « un monde de liberté et d'expression, un précieux lien d'humanité ». Elle a dessiné, esquissé, suggéré tout ce qu'elle aimait regarder : les arbres, les feuillages, les roches, les bois et surtout les paysages.

Elle fréquente les cours de l'École nationale d'arts décoratifs d'Aubusson, puis se perfectionne auprès des écoles de tissage traditionnel de Zakopane et Varsovie. Elle devient lissière.

Elle conçoit alors ses propres cartons, qu'elle glisse sous la trame et auxquels elle donne couleurs et relief en tissant. Comment ne pas percevoir là une image de sa personne ? Pour ses autres activités aussi, Claire pensait d'abord, esquissait un objectif puis le réalisait. La recherche d'harmonie concernait autant son travail

artistique qu'un fonctionnement idéal de la société pour lequel elle s'engageait en parallèle. Pendant plus d'une décennie, elle a partagé ses compétences en animant un atelier de tissage auprès de la Fondation des Perce-Neige.

Monter les lisses d'un métier à tisser, glisser les navettes, appuyer sur les marches, cela nécessite créativité, patience et parfois beaucoup de persévérance. Cette persévérance – elle en avait bien besoin car souvent désabusée face à la marche du monde –, Claire l'a exercée dans toutes ses actions : au Conseil communal de Cernier, au sein de la coopérative de Val-de-Ruz Info qu'elle a cocrée et présidée, au sein d'Espace Val-de-Ruz qu'elle a également piloté. Pour ne citer que quelques exemples...

Elle vivait par et pour la culture, à laquelle elle reconnaissait un rôle essentiel au sein de la cité. Avec André, son mari, elle courait et soutenait les événements culturels.

Ses tapisseries, dessins et peintures ont été exposés et le sont encore dans certains lieux publics. Son œuvre « politique, humanitaire, culturelle » reste, elle, dans nos cœurs et dans nos pensées.

En prenant congé, Claire affirmait :

*« Un beau jour, j'ai surgi dans ce monde avec une grande corbeille à remplir. Aujourd'hui elle déborde et je repars avec elle je ne sais où dans le monde autrement. »*

Elle omet de dire qu'elle a aussi garni tant d'autres bannettes, personnelles et collectives, d'une nourriture faite de culture, de réflexions, de services et soutiens concrets. Merci, Claire !



**Armand Blaser**  
PS Val-de-Ruz

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

# Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**  
 Je souhaite recevoir **le point**.

Nom | Prénom

---

Adresse

---

NP | Localité

---

Téléphone | Mobile

---

Courriel

---

Inscription à envoyer à l'éditeur

**Parti socialiste neuchâtelois**

Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

### Impressum

Bulletin adressé aux abonné-es et entités intéressées aux activités du PSN

Rédactrice en chef - Margaux Studer

Graphisme et illustration - Nathan Jucker

Relecture - Johanne Lebel Calame

Impression - Imprimerie de l'Ouest SA

Parution 6 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs

Abonnement de soutien - 50 francs - CCP 20-3004-7

JAB  
2000 Neuchâtel



  
**le point.**  
psn.ch/le-point



# PS



# Agenda

## 6-7

septembre

Grand Conseil

## 9

septembre

Congrès cantonal

## 12

septembre

19 h 30

Commission  
École et Formation

## 15

septembre

Préparation de groupe

## 21

septembre

20 h 00

Commission  
Affaires sociales

## 22

septembre

Préparation de groupe

## 27-28

septembre

Grand Conseil

## 28

septembre

20 h 00

Commission Culture

▶ Votre agenda en ligne sur  
[www.psn.ch](http://www.psn.ch)